

VITESSE

REGLEMENT PARTICULIER 2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE



MOTO-CLUB: PAU ARNOS (C1920)

E-MAIL: contact@circuit-pau-arnos.fr

TÉLÉPHONE: 05 59 77 18 70

ORGANISATEUR TECHNIQUE: MOTO CLUB PAU ARNOS

N° D'ÉPREUVE FFM: 180

DATE: 11, 12 ET 13 JUILLET 2025

LIEU: CIRCUIT PAU ARNOS (64)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GUERIN THOMAS	Licence :	070578
Directeurs de course adjoints	LEFEBVRE DIDIER	Licence :	255807
	GEORGET BERNARD	Licence :	011372
Délégué FFM (Président du Jury)	NIEREMBERGER SYLVANA	Licence :	159701
Membre du Jury	VILLA VEGA ANNE MARIE	Licence :	028739
Membre du Jury	ENGEL PATRICK	Licence :	237093
Commissaire technique responsable	LAUNAY STEPHANE	Licence :	061711
Responsable du chronométrage	LAMOUREUX MARTY	Licence :	183628

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

CATÉGORIE	AGE*	MACHINE	COMPLÉMENT
Moto 4	De 10 à 14 ans	Moteur 150 CRF pièces origine uniquement	Châssis libre de marque : MIR, YCF, TVX, BEON, CORSE HONDA NSF, ERDOG, FULGUR
Moto 5	De 10 à 15 ans	Moteur 250 ZongShen d'origine	Châssis libre homologué FFM / Maxi 20CV
OGP	De 11 à 18 ans	250cc 4T, moteur d'origine tout-terrain	Maxi 42CV à la roue arrière
Supersport Supersport 600 SSP nouvelle génération + SSP Challenger	A partir de 15 ans A partir de 16 ans Moins de 19 ans	SSP 600 : De 401 à 640cc 4T (4 cylindres) De 401 à 675cc 4T (3 cylindres) De 600 à 750cc 4T (2 cylindres)	SSP nouvelle génération : machines du SSP 600 + machines figurant sur la liste des SSP NG
Superbike + SBK Challenger	A partir de 16 ans De 16 à 27 ans	De 750 à 1000cc 4T (3 et 4 cylindres) De 800 et 1200cc 4T (bicylindre)	/
Sidecars	A partir de : 16 ans (pilote) 15 ans (passager)	Châssis court (F2) : De 401 à 600cc 4T (4 cylindres) De 401 à 675cc 4T (3 cylindres) De 600 à 750cc 4T (2 cylindres)	Châssis long 600cc (F600) : selon règlement FIM Mondial

COURSES D'ACCOMPAGNEMENT: EUROPEAN BIKES
YAMAHA CHALLENGE 700



* L'âge minimum doit être révolu à la date de l'épreuve
L'âge maximum ne doit pas être dépassé au 01/01/2025

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Les vérifications administratives étant réalisées en amont de l'épreuve par le secrétariat de la CNV, aucune vérification administrative ne sera effectuée sur place.

Un briefing obligatoire par catégorie est organisé lors de la première épreuve. Pour les épreuves suivantes, seuls les pilotes participant pour la première fois de l'année au championnat (pilote engagé à la course – suppléant – etc.) doivent y participer, il se déroule le vendredi à 18h30. Toute absence au briefing est passible d'une amende de 75 €.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- Sa machine ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, combinaison de cuir 1 pièce, gants en cuir, protection dorsale, protection pectorale, airbags.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise par écrit et en main propre au Directeur de course au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € (300 € pour un moteur 4T), qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **BOVIS JEAN MARIE**

Nombre de secouristes **2**

Hôpital le plus proche **PAU**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **25**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CIRCUIT PAU ARNOS**

Adresse **1 CAMIN DEU CIRCUIT, 64370 ARNOS**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **3030 M**

Largeur minimum de la piste **9**

Nombre d'OCP* **34**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **42**

En manche : **35**

CAPACITÉ SIDECAR :

Pendant les essais : **25**

En manche : **21**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **02.05.2025**

M.C.P.A.
CIRCUIT PAU ARNOS
64370 ARNOS
Tel : 05.39.77.1570
Association loi 1901 - N° 06443700013

VISA DE LA LIGUE

DATE: **06/05/2025**



VISA DE LA FFM

DATE: **17/06/2025**

NUMÉRO: **25/0632**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org